

Montreuil, le 23 novembre 2025

Le 18 juin 2025, un élève de seconde du lycée Curie-Corot de Saint-Lô décédait d'un accident du travail survenu alors qu'il effectuait un stage dans un magasin de l'entreprise d'ameublement Gifi, dans le cadre d'une « *séquence d'observation en milieu professionnel* ». **Le 30 octobre, le père de ce lycéen lançait une pétition : « 16 ans, mort en stage de seconde générale. Maintenant STOP !**. Rappelant que « *l'éducation nationale a le devoir de protéger nos enfants* » mais que « *pour Axel, ils ne l'ont pas fait* », il pointe « *la faute des politiques par le manque de moyens alloués à l'éducation (...)* ». En conclusion, il exige : « **STOP aux stages inutiles ! STOP à la mort de nos enfants !** ».

La FNEC FP-FO déclare son soutien total à ce père de famille et à son initiative ! Les « *séquences d'observation* » ont été rendues obligatoire pour les élèves de seconde générale et technologique en fin d'année scolaire à l'initiative du ministre de l'Éducation nationale Gabriel Attal. Ce dispositif était déjà appliqué aux élèves de troisième des collèges depuis 2006, à raison de séquences obligatoires de 3 à 5 jours consécutifs.

L'objectif déclaré était d'« *améliorer notre politique d'orientation* » et de « *reconquérir le mois de juin* » en occupant les élèves de seconde pendant que les premières et les terminales passent leurs épreuves de baccalauréat. Ce faisant, et dans un contexte où la France figure parmi les pays européens où le taux d'accidents mortels au travail est le plus élevé (3,6 accidents mortels pour 100000 travailleurs en 2023, selon Eurostat, contre 1,63 pour l'Union Européenne), le gouvernement a pris la responsabilité de placer des centaines de milliers d'élèves dans une situation multipliant les risques de les exposer à des dangers mortels.

Si le ministère souhaite « *améliorer (sa) politique d'orientation* », qu'il commence par rétablir les CIO qui ont été fermés et créer les postes nécessaires de Psy-EN EDO. S'il souhaite donner aux jeunes un accès à une formation professionnelle en toute sécurité, qu'il commence par abroger la loi Pénicaud de 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel et par renoncer à la réforme de la voie professionnelle visant notamment à promouvoir la libéralisation de l'apprentissage au détriment de la formation professionnelle initiale qualifiante sous statut scolaire.

Pour la FNEC FP-FO, la place des lycéens et collégiens est dans les classes, pour recevoir l'instruction à laquelle ils ont droit, pas dans les entreprises ! Le décret du 29 novembre 2023 instaurant les stages obligatoires pour les élèves de seconde générale et technologique doit être abrogé, de même que doit être abandonnée l'obligation pour les élèves de 3^{ème} d'effectuer des « *séquences d'observation en milieu professionnel* ».

La FNEC FP-FO invite l'ensemble de ses syndicats à relayer le plus largement possible la pétition « *16 ans, mort en stage de seconde générale. Maintenant STOP !* » en la faisant signer massivement.